

RETRAIT DES DIPLOMES DCG – DSCG

CANDIDATS INDIVIDUELS

Une fois informé(e) de la disponibilité de votre diplôme par la Direction des examens et concours, vous pouvez le retirer :

1/ Sur place

Rectorat de Lyon

Direction des examens et concours

Bureau DEC3 (Examens comptables supérieurs)

94 Rue Hénon – 69004 LYON

Horaires : 9h-12h – 13h30 -16h30

Documents à fournir :

- Justificatif d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte de séjour)

2/ Par procuration :

Documents à fournir :

- Procuration
- Photocopie de votre pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Photocopie de la pièce d'identité du mandaté (CNI ou passeport)

3/ Par courrier :

Documents à fournir :

- Formulaire de demande de diplôme complété (à télécharger sur le site de l'académie www.ac-lyon.fr – rubrique examens et concours – Informations pratiques – Formulaire de demande de diplôme)
- Photocopie de votre pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Une enveloppe A4 (ou format 24x32) (rigide, cartonnée..) affranchie au tarif accusé de réception en vigueur + liasse AR libellée à vos noms et adresse.